

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
Cabinet du Président

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA
SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2009

Kinshasa
Palais du Peuple
15 septembre 2009

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et estimé collègue,

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,

Monsieur le Procureur Général de la République,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,

Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République Démocratique du Congo,

Mesdames et messieurs les Représentants des Organisations Internationales du Système des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux des Forces Armées et de la Police Nationale,

Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de procéder ce jour à l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2009.

Comme vous l'aurez remarqué, nos collègues Jeannot BEMBA SAOLONA et Gaëtan KAKUDJI, ne sont pas de cette rentrée parlementaire.

Ils ne seront plus d'aucune.

Rendons leur hommage en ayant une pensée pour eux, pour leurs familles et proches.

Je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

Que le souvenir de Jeannot et Gaëtan reste à jamais dans la mémoire de chacun.

Honorables Sénateurs,

Distingués invités,

La présente session est essentiellement budgétaire.

J'invite le gouvernement à déposer le projet de budget 2010 dès le début de cette session pour permettre au Sénat d'apporter son savoir-faire.

Le budget 2009, par le fait de la crise financière et économique internationale a connu une exécution difficile.

Au plan économique et monétaire, le cadre macroéconomique se présente de la manière suivante :

- l'objectif révisé du taux d'inflation à fin décembre 2009 est de 31,2% contre 11,5% prévu au budget pour l'exercice 2009 ;**

- les recettes au 10 septembre 2009, s'élèvent à 1.024 milliards 515 millions de francs sur une prévision annuelle de 2.922 milliards contre des dépenses de 1.054 milliards 469 millions ;
- au premier trimestre de cette année, le taux de croissance économique a été négatif, soit -4,6% ;
- au deuxième trimestre, il a été de -1,3%, en nette amélioration par rapport au premier trimestre. Les projections de la Banque Centrale prévoient pour 2009, un taux de 2,7% contre 5,8% au budget.

La crise financière mondiale a ébranlé les économies puissantes, a entraîné une chute des réserves de change qui sont à leur plus bas niveau depuis 5 ans.

L'embellie des prix des matières premières s'est inversée avec la grande chute des prix des métaux sur le marché international du point de vue de la valeur des exportations, alors que le pays avait

bénéficié en 2008 des prix d'exportation très élevés des produits miniers.

La balance commerciale s'est aussi détériorée et enregistre un déficit.

Au cours des six premiers mois de 2009, les exportations ont été de 2 milliards 87 millions de dollars contre 4 milliards 581 millions au cours de la période correspondante de 2008, soit une baisse de 54%.

Quant aux importations, elles sont de 2 milliards 472 millions de dollars au premier semestre de 2009 contre 3 milliards 324 millions au cours de la période correspondante de 2008, soit une baisse de 25%.

Les effets de la crise se sont fait sentir avec acuité dans le secteur minier par la faillite de petits entrepreneurs et la mise au chômage de centaines de milliers de travailleurs.

Les difficultés de ce secteur se sont ensuite répercutées sur d'autres tels que les télécommunications, les brasseries, la construction, le commerce.

Les finances publiques ont renoué avec les déficits.

Les appuis financiers d'environ 500 millions et 621 millions de dollars décaissés par les partenaires extérieurs ont heureusement permis d'amortir le choc exogène et d'accroître les réserves de devises.

Les contrats chinois ne sont plus aujourd'hui un obstacle à la conclusion d'un programme avec le FMI.

La signature d'un programme formel devra permettre à la République de réduire le poids de la dette extérieure et de consacrer les ressources ainsi dégagées, à la construction des infrastructures de développement.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Nous revenons des vacances parlementaires.

La situation socio-économique de nos populations continue de se dégrader.

Il en est de même de la situation sécuritaire.

Malgré les efforts entrepris, les forces en présence poursuivent leurs actions destructrices, dans les Provinces du Kivu et dans la Province Orientale.

De graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire y sont commises.

Certes, la construction de la paix, de la sécurité est difficile.

Mais, n'est-il pas grand temps, pour notre pays, de cesser d'être le pays des larmes, pour devenir enfin celui de la joie et de la paix.

Tout en reconnaissant la persistance des défis de l'année en cours, nous pouvons relever quelques axes prioritaires de 2010.

Conformément au chronogramme initial, les élections locales, communales et municipales devraient avoir lieu en 2010.

La réalisation de cet objectif exige notamment la mise en place de la Commission Nationale Electorale Indépendante, la révision du fichier électoral, l'installation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication.

Le budget 2010 devra prendre en compte les implications financières de ce programme, sans perdre de vue les préparatifs des élections présidentielles, législatives et provinciales en 2011.

Dans le cadre de la réforme territoriale, trois lois ont déjà été adoptées et promulguées.

Il s'agit de :

- **loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ;**
- **loi organique portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la conférence des gouverneurs de province ;**
- **loi organique portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.**

En sus, la réforme de la territoriale exige l'élaboration préalable d'autres lois.

Soit :

- **loi fixant les subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces et dans la ville de Kinshasa ;**
- **loi financière ;**
- **loi relative à la caisse nationale de péréquation ;**
- **loi définissant la nomenclature d'autres recettes locales et la modalité de leur répartition ;**
- **loi portant statut des chefs coutumiers.**

En considération du délai de trente six mois imparti à l'article 226 de la Constitution, il ne nous reste plus que dix mois pour réaliser ces préalables.

Honorables Sénateurs, chers collègues,

A propos de la tolérance zéro.

Comme son nom l'indique, cette politique consiste à appliquer la loi dans toute sa rigueur, en réprimant les infractions de sorte à restaurer normes et valeurs.

Ai-je dit loi?

Quelle mission nous est assignée par la Constitution?

Voter les lois, contrôler l'Exécutif.

Qu'avons-nous fait de nos prérogatives ?

En 27 mois d'exercice, notre institution a déjà utilisé des moyens de contrôle à sa disposition :

- questions orales et écrites, avec ou sans débat ;**
- interpellations ;**
- auditions ;**
- commissions d'enquête.**

A ces procédures, il convient d'ajouter les synthèses de nos différents rapports parlementaires adressés à l'Exécutif.

Force est cependant de constater que la plupart de ces rapports, assortis de recommandations et résolutions, ne nous ont pas encore été retournés.

C'est ici l'occasion de lancer un appel à tous nos compatriotes, à la conversion des mentalités à quelque niveau de responsabilités qu'ils se trouvent.

Quel que soit notre engagement en faveur de la lutte contre les antivaleurs, aucun résultat crédible ne sera atteint si, au-delà des institutions que nous animons, un travail profond de moralisation du corps social n'est effectué par l'ensemble des acteurs.

Par-dessus tout, notre pays a besoin de repères, de références, de modèles, d'hommes et de femmes qui servent d'exemples dans leur façon de servir l'Etat et, dans leurs comportements de tous les jours.

C'est en cela que réside le véritable défi.

Je suis convaincu, pour ma part, que là où la parole s'avère impuissante, l'exemple entraîne.

Oui, nous devons prêcher par l'exemple.

En ce qui le concerne, le Sénat s'est, depuis toujours, inscrit dans cette ligne.

La politique de tolérance zéro loin d'être un slogan doit être une réalité.

Elle doit être équitable. Et surtout, traiter, aussi bien les conséquences que les causes.

Chers Collègues,

S'agissant des ordonnances mettant à la retraite et nommant des fonctionnaires du Sénat.

Elles violent l'article 100 de la Constitution, les articles 261 et 268 de notre Règlement Intérieur.

Le Bureau du Sénat n'a été ni consulté, ni informé au préalable de la mise à la retraite et de la nomination des membres de son personnel

Honorables Sénateurs, chers collègues,

Quant à la crise née à la suite de la motion de défiance diligentée contre le Gouverneur José MAKILA en janvier 2009 par l'Assemblée provinciale de l'Equateur. Cette crise n'a que trop duré.

Deux institutions se sont impliquées dans le règlement du contentieux, le pouvoir Judiciaire et le pouvoir Exécutif.

Après neuf mois, il est plus que temps que la Cour Suprême de Justice vide sa saisine pour ramener la paix sociale.

Au lieu d'intervenir et statuer comme l'on sait, l'Exécutif ferait mieux d'encadrer, conseiller les jeunes institutions confrontées à leur première crise majeure.

Comment veut-on que ces jeunes institutions apprennent l'exercice de la démocratie, si à la moindre faille, nous nous substituons à elles, nous plaçons les hommes à notre gré. A quel moment vont-elles intérioriser l'exercice de la démocratie.

Notre rôle dans les institutions nationales est d'accompagner les institutions provinciales et locales par des conseils, la pédagogie aux fins d'asseoir la démocratie dans leur sphère d'action.

La démocratie est un régime exigeant. Elle s'impose à nous.

Seule, elle est aveugle et muette dans ses conséquences.

Il faut beaucoup d'humilité pour l'orienter, la contenir, la civiliser.

La seule arme dont nous disposons est la loi.

La nature comme le droit a horreur du vide.

La Province de l'Equateur a droit comme les autres Provinces à un Gouverneur.

L'Assemblée Provinciale a l'obligation d'y pourvoir.

Chers Collègues,

La CEPGL est redevenue effective.

Le représentant de la République Démocratique du Congo au Secrétariat Exécutif de cette institution est désigné.

La CEPGL, permettra de développer des projets intégrateurs et fédérateurs, de promouvoir et de sauvegarder les intérêts économiques réciproques. C'est aussi l'instrument par excellence de pacification de la sous-région et d'intégration des peuples.

« Si tu diffères de moi dit Antoine de Saint-Exupéry..., loin de me léser, tu m'enrichis ».

« Le plus beau métier d'homme, est le métier d'unir les hommes».

Nous demandons au Gouvernement d'obtenir le décaissement rapide du crédit de cinquante millions d'Euros alloué par l'Union Européenne à la CEPGL.

Je ne peux clore ce chapitre sur notre diplomatie sans rappeler la visite du Président de la République française dans notre pays le 26 mars dernier.

Dans un discours devant le Parlement, M. Nicolas Sarkozy a abordé les problèmes de l'allégement de la dette, la fin de la guerre et la gestion post conflit pour la paix dans la sous région.

Cette visite a contribué au rapprochement des vues de nos deux pays, mais surtout à une meilleure perception de la position de la France par l'opinion congolaise.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Le 30 juin 2010, notre pays totalisera 50 ans de son accession à la souveraineté nationale et internationale.

Age d'or et, étape de maturité. Telle est la symbolique de ce cinquantenaire.

2010, c'est la grande année de l'Afrique.

C'est aussi l'année de l'indépendance d'une quinzaine d'Etats au sud du Sahara.

C'est dire que cette grande année panafricaine est surtout une grande année de la République démocratique du Congo, par la géographie et l'histoire.

A cet effet, le Président de la République a mis en place le Commissariat Général du Cinquantenaire (CGC), comme cadre de conception, de concertation et d'action.

Il nous revient à tous de nous mobiliser pour faire de cet événement un temps fort de notre histoire.

Le Cinquantenaire, c'est effectivement une opportunité unique pour la nation et l'ensemble de notre peuple :

- de nous réapproprier notre histoire ;**
- faire le bilan de notre parcours postcolonial ;**
- tirer les conclusions pour notre futur.**

Entrons ensemble dans cette année jubilaire, plus que jamais déterminés, à prendre le plus bel élan et à bâtir un pays plus beau qu'avant.

Honorables Sénateurs, et chers Collègues,

La session qui s'ouvre ce jour sera laborieuse.

Outre l'examen du Budget, nous aurons également à examiner nos arriérés législatifs.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente session.

Au nom de tous les Sénateurs et au mien, je salue la présence de tous nos invités.

Je leur sais gré de leur promptitude à répondre à notre invitation.

Sur ce, je déclare ouverte la session ordinaire de septembre 2009.

Je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO